

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 523

Artikel: Carrières féminines : la "laborantine" : (suite et fin)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emile GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro... 0.25

L'abonnement partant du 1^{er} Janvier. A partir du Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

L'largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Notre pays ne pourra pas rester indéfiniment un Etat qui, au point de vue de l'égalité politique de la femme, constitue désormais l'exception.

G. MOTTA
Conseiller fédéral.

A nos nouveaux lecteurs

Ce numéro, comme celui qui l'a précédé et deux en tout cas de ceux qui le suivront, est adressé gratuitement à près de dix-neuf cents personnes en Suisse romande, les unes membres des groupes et Sections de l'Association suisse pour le Suffrage, les autres membres de Sociétés affiliées à l'Alliance nationale de Sociétés féminines, et toutes non encore abonnées à notre journal.

Notre but en leur faisant ce service à titre gracieux durant ces quelques semaines est de leur permettre de mieux connaître notre journal que cela ne leur avait sans doute été possible jusqu'à présent, et par conséquent de réaliser combien leurs préoccupations, leurs intérêts et les siens sont étroitement liés. Car il a besoin d'elles comme elles ont besoin de lui — pour leurs informations, pour l'expression de leurs opinions, pour resserrer les liens qui unissent toutes les femmes suisses soucieuses de leurs responsabilités ; et c'est pourquoi nous leur demandons de ne pas nous le retourner sans avoir réalisé à quel point, notre effort s'associe au leur, et combien, par conséquent, il y a pour elles comme pour nous nécessité de nous soutenir mutuellement. Et nous les remercions d'avance du geste d'entraide que beaucoup d'entre elles voudront bien faire en notre faveur.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Il suffit pour s'abonner de verser le montant de l'abonnement (6 fr.) au compte de chèques postaux № 1. 943, avec indication du nom et de l'adresse du nouvel abonné.

AVIS

Toutes celles de nos lectrices qui ne tiennent pas à conserver la collection des numéros de notre journal nous rendraient-elles le service de nous retourner le № du 16 avril dernier (№ 521) dont la réserve a été presque complètement épousée par une très forte demande ? Merci d'avance.

Bienvenue à Genève aux suffragistes suisses

21 et 22 mai 1938

Pour la troisième fois, depuis sa fondation, l'Association suisse pour le Suffrage féminin se réunit dans notre ville — dans cette ville qui lui a donné l'un de ses fondateurs et son premier président : nous avons nommé Auguste de Morsier, auquel notre mouvement suffragiste suisse et genevois doit tant, que



Cliché Mouvement Féministe

Annie LEUCH-REINECK
(Lausanne et Berne)

Présidente actuelle de l'Association suisse pour le Suffrage féminin



ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

SAMEDI 21 et DIMANCHE 22 MAI 1938

XXVII^{me} Assemblée Générale

A GENÈVE

SALLE CENTRALE, PLACE DE LA MADELEINE

(Trams: de la gare: Nos 1. A, 5 et 8, arrêt Longemalle; de la ville: Nos 1. A et B et 12, même arrêt).

ORDRE DU JOUR :

SAMEDI 21 MAI à 14 heures: ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE DÉLÉGUÉS.

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel du Comité.
3. Rapport financier et taux de la cotisation pour 1938-39.
4. Elections du Comité et de la Présidente.
5. **A la mémoire de Mme Vuillomenet-Challandes** : Mme GOURD (Genève).
6. **Le problème du prix du lait** : Mme SCHONAUER-REGENASS (Bâle)
7. L'initiative constitutionnelle genevoise pour le suffrage féminin : Mme PRINCE (Genève).
8. **Notre presse féministe** : Mme A. de MONTET (Vevey).
9. Cours de Vacances suffragiste de 1938.
10. Divers et propositions individuelles.

Les délégués sont instantanément priés de se trouver dans la salle avant l'ouverture de la séance pour échanger leur carte de délégation contre les cartes de vote.

(La séance sera interrompue à 16 h. pour le thé)

20 h. 45 RÉCEPTION AU PALAIS EYNARD.

(Tram № 3, arrêt Palais Eynard)

Invitation du Comité Central et de la Section de Genève aux autorités, aux délégués, aux représentantes d'autres organisations et à la presse.

DIMANCHE 22 MAI: 9 heures précises: Culte protestant.
au Temple de la Madeleine, place de la Madeleine, par Mme Marcelle BARD, pasteur de l'Eglise nationale de Genève.

8 h. Messe à l'église de St-Joseph, place des Eaux-Vives.

10 h. **ASSEMBLÉE PUBLIQUE** (Salle Centrale).

Pour et contre le Code Pénal Suisse

Pour le Code: M. Henri DUBOIS, Directeur de l'Office social de l'Eglise nationale protestante. **Contre le Code**: M. Ch. BARDE, juge à la Cour.

Discussion

13 h. **Repas en commun** au Restaurant du Parc des Eaux-Vives. (Prix: Fr. 3.—, service et café non compris). Trajet en « Mouettes » et en tram spécial.

15 h. 30 **Visite du Palais et de la bibliothèque de la Société des Nations.**
(Prix d'entrée par personne: Fr. 0.25).

Hôtels recommandés: (Les prix s'entendent pour la chambre, le petit déjeuner et le service).
* Hôtel Richemond, place des Alpes, fr. 9.50.— * La Résidence, 11, Flon, fr. 7.15 à fr. 8.25.— * Hôtel Mirabell, 4, rue de Chandolin, fr. 8.50.— * Hôtel Touring et Belâne, place Longemalle, fr. 5.50.— * Hôtel des Alpes, 16, rue de Rive, fr. 5.50.— * Hôtel de Genève et du Brésil, 1, place du Mont-Blanc, fr. 5.50.— * Hôtel Balmoral, 23, rue Ferdinand-Hodler, fr. 5.— * Foyer de la Femme, rue de la Vallée (angle rue Verdaine), fr. 4 et fr. 4.50.— (Les hôtels marqués d'un * sont situés dans des quartiers tranquilles, les autres sont en pleine ville).

Prière de retenir directement les chambres dans les hôtels en se référant à l'Assemblée. — Les déléguées qui désireraient recevoir l'hospitalité chez des suffragistes genevoises sont priées de s'adresser sans tarder à Mme BONDALLAZ, chemin des Colombettes, Petit-Saconnex, Genève.

Prière de s'inscrire également auprès de Mme BONDALLAZ, avant le 18 mai pour le repas en commun du dimanche.

Restaurants recommandés : Tavernes sans alcool, 1, place de la Madeleine et 6, rue de Saussure, Cosy Corner, rue de la Fontaine, 1, et les restaurants des hôtels.

Un petit Bureau de renseignements et de logements sera installé le samedi après-midi à la gare de Cornavin, dans le local, obligamment prêté, des Amies de la Jeune Fille.

nous ne saurions saluer ici nos hôtes sans évoquer immédiatement sa mémoire avec reconnaissance et regret. C'est Genève aussi qui a donné à la cause du suffrage féminin la noble femme que fut Camille Vidart ; alors que l'une des pionnières de notre mouvement vers 1867 fut Marie Goegg, une Genevoise de naissance, dont les initiatives féministes sont encore d'une si frappante actualité. Et c'est Genève encore, qui, par une amusante prémonition de son futur rôle international, établit d'abord, voici trente ans, le premier contact entre le mouvement suffragiste suisse, encore hésitant et peu organisé, et le mouvement international déjà en plein essor : puis qui, douze ans plus tard, immédiatement après la guerre, reçut ce VII^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, qui fut pour nombre de femmes suisses une révélation en même temps qu'un précieux encouragement.

Si nous sommes heureuses et fières d'évoquer en cette occasion ce passé suffragiste de notre ville, c'est d'autre part avec joie que nous saluons la possibilité d'exprimer aussi en ce jour notre reconnaissance envers nos féministes. Reconnaissance pour leur accueil toujours si cordial et chaleureux

dans chacun des cantons où ont siégé nos déléguées ; reconnaissance pour l'intérêt qu'elles portent à notre activité et à nos méthodes de travail ; reconnaissance pour les liens de fraternelle collaboration et d'amitié qui se sont noués entre elles et nous, et grâce auxquels, tant de fois, elles sont venues à nous ou nous avons été à elles, dans un moment difficile qui nécessitait une concentration de toutes nos forces. Les campagnes féministes menées à Bâle, à Neuchâtel, à Berne, à Zurich ou dans le canton de Vaud, en si pleine solidarité d'efforts, en si complète compréhension mutuelle, ne comptent-elles pas parmi les beaux souvenirs des quatorze années de présidence centrale de celle qui signe ces lignes ? et n'atteint-elle pas avec fierté que c'était au mouvement suffragiste suisse qu'elle devait d'avoir mieux connu, et par conséquent mieux compris et mieux aimé son pays ?...

L'heure à laquelle nos Confédérées nous font la joie de se réunir à l'extrême frontière romande est certainement une heure grave pour notre Suisse, comme pour l'Europe. Mais justement parce que cette heure est grave, et parce que l'horizon est sombre, nous les remercions de venir à nous. Car elles renforcent

de la sorte le lien indissoluble nous unissant à toutes celles qui pensent avec nous que si la Suisse a besoin du concours de tout son peuple, nous, les femmes, faisons aussi partie de ce peuple, et qu'il y a négligence, légèreté et gaspillage de forces à persister à l'ignorer. C'est de cette vérité profonde que nous souhaitons que s'inspirent nos débats de Genève, afin que chacune de nous y puise courage et ardeur pour continuer, qui sa propagande ou ses démarches, qui — comme nous, Genevoises — son activité en faveur d'une initiative constitutionnelle ; qui encore pour maintenir en vie son groupement, si petit soit-il, mais foyer d'une flamme qui ne doit pas s'éteindre...
...A toutes les suffragistes suisses, bienvenue à Genève.

E. Gd.

Carrières féminines¹

La „Laborantine“

(Suite et fin.)

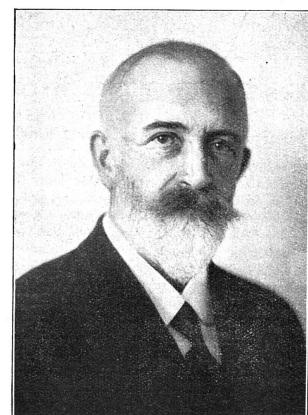
Formation professionnelle : Dans les hôpitaux, ce sont souvent des gardes-malades capables qui sont initiées par les médecins aux travaux de laboratoire et qui travaillent dès lors comme laborantines. Plusieurs hôpitaux et instituts admettent aussi des volontaires pour un appren- tissage pratique ; le plus souvent celles-ci ne sont ni nourries ni logées. La durée de ce stage varie suivant l'établissement de un à deux ans et dépend beaucoup de l'intelligence et de l'habileté de l'élève.

Depuis 1927, il existe en Suisse deux écoles de laborantines, dont l'une est rattachée à l'Ecole de gardes-malades d'Engeried (Berne) et l'autre à l'Ecole d'études sociales pour femmes de Genève. Ces écoles donnent surtout un enseignement pratique (travaux de laboratoire) mais complété par un enseignement théorique. La durée des études est à Berne d'un an (frais: 2000 fr.), et à Genève de 4 semestres (frais: 1000 fr.). Depuis l'ouverture de ces deux écoles, les écoles de laborantines à l'étranger qui, précédemment, étaient parfois fréquentées par des élèves suisses n'entrent que plus rarement en ligne de compte.

Les nouvelles méthodes de recherches qui sont constamment introduites dans la pratique demandent à la laborantine un perfectionnement professionnel continu. Elle fera donc bien de suivre des cours théoriques, éventuellement des cours universitaires se rapportant à son activité.

Débouchés : Les laborantines trouvent de l'emploi dans des cliniques, des laboratoires universitaires, municipaux ou cantonaux, et chez les médecins praticiens.

¹ Voir le précédent № du Mouvement.



Cliché Mouvement Féministe

Auguste de MORSIER

(Genève)

Fondateur et premier président de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

Les laborantines capables et bien préparées sont assez recherchées. Jusqu'à présent, on a souvent employé des étrangères, faute de trouver en Suisse des personnes qualifiées pour ce travail; mais il ne faut pas oublier qu'il n'existe chez nous qu'un nombre limité de places, nombre qui augmentera peu à peu, certes, mais qui sera toujours facilement pourvu.

Conditions de travail: Ce n'est que dans les laboratoires importants que la laborantine pourra se consacrer uniquement à son travail spécial. Car chez un médecin praticien, elle devra souvent faire aussi des travaux de bureau, assister le médecin pendant ses consultations, et même aider au ménage.

La journée du travail de la laborantine est ordinairement de 8 à 9 heures, parfois même de 10 heures. Selon les laboratoires et le nombre de laborantines employées, on lui demande parfois un travail supplémentaire non rémunéré. Dans les laboratoires officiels elle a droit en général, à une après-midi de congé par semaine, alors que dans certains hôpitaux, elle peut parfois être de service le dimanche. Les vacances sont le plus souvent payées et la durée en est de 2, 3 ou 4 semaines.

Gains: Dans les laboratoires officiels, la laborantine est considérée comme une fonctionnaire appartenant à une certaine classe de traitements, éventuellement avec augmentation annuelle. Les traitements sont en moyenne, sans nourriture ni logement, de 3000 à 5000 fr. par an. Le traitement initial dans les laboratoires officiels est généralement de fr. 3600 à 4200 fr. Une laborantine nourrie et logée gagnera de 2000 fr. à 3000 fr. environ par an; dans des établissements privés elle est souvent un peu moins payée. Dans les hôpitaux, les gardes-malades travaillant comme laborantines ne touchent, malgré leurs aptitudes multiples, que le traitement habituel des infirmières, c'est-à-dire de 1300 à 2300 fr. par an nourries et logées.

Possibilités d'avancement: Il n'y a guère de possibilités d'avancement pour la laborantine, en ce qui concerne son traitement et sa situation professionnelle. Par contre, sa profession exercée avec intelligence peut être extrêmement intéressante et lui donne l'occasion de mettre en valeur et de développer pleinement toutes ses aptitudes personnelles, par exemple, en participant à des travaux scientifiques importants, en collaborant à l'installation d'un laboratoire, etc.

Signalons encore deux professions du même ordre mais qui, partiellement, exigent une préparation différente: celle d'assistante de médecin pour les consultations, et celle d'assistante de radiologie. Dans de petits instituts, cette dernière remplit souvent les fonctions de laborantine.

Bureaux de placement: Dans la mesure du possible les deux écoles de laborantines citées plus haut procurent des places à leurs élèves à leur sortie d'école. A part cela, les laborantines doivent avoir recours aux annonces pour se placer. Il existe une Association suisse des Laborantines, Schanzenbergstrasse 17, Berne.

(Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines).

Le vote des femmes aux îles Philippines

Plusieurs femmes ont été élues à diverses fonctions municipales ou provinciales dans ces îles.



Les femmes et les livres

II. Mary Lavater-Sloman: Henri Meister¹

L'évocation d'une vie romancée² (l'auteur dit: roman biographique), dans le cadre d'une époque historique est une chose fort délicate. Les lecteurs épis d'histoire pourraient aimer à trouver chemin faisant des références précises et savoir d'où sont tirées les citations que l'auteur met entre guillemets. Nous ne doutons pas de l'exactitude de la documentation de Mme Lavater-Sloman qui nous en donne un aperçu en fin de volume, mais avouons-le, nous aurions aimé qu'elle s'en expliquât davantage dans une préface. Il y a encore des lecteurs, et même des lectrices, qui comme Théophile Gautier se plaignent aux préfaces et aux tables des matières!

Ceci dit, et une fois admis le genre « romancé », laissons-nous prendre au charme du récit.

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.
² Trad. française de Marianne Gagnébin, 1 vol. Edit. La Baconnière, Neuchâtel. Prix: 6 fr.



Les femmes et la Société des Nations

Contre la traite des femmes et des enfants

La Commission des Questions sociales de la S. d. N., qui vient de siéger à Genève du 21 avril au 5 mai, sous la présidence d'une femme, Mme le Dr. Hein, déléguée du Danemark, avait comme chaque année à son ordre du jour la question de la traite des femmes et des enfants contre laquelle la S. d. N. a lutté dès le début de son existence. Et comme chaque année aussi, cette Commission a pris connaissance des rapports qui lui sont adressés à cet effet par quelques gouvernements, en réponse à un questionnaire détaillé, un trop grand nombre d'Etats (39 exactement) restant malheureusement silencieux. C'est pourquoi la Commission étudie le remaniement du texte de son questionnaire, afin d'obtenir de plus nombreuses réponses.

Et cependant, il y a déjà de l'utilité à feuilleter les rapports des 21 gouvernements qui ont répondu, ceci d'autant plus que plusieurs d'entre eux traitent de la situation dans leurs colonies et territoires aussi bien que dans la métropole, et que l'on peut de la sorte se faire une idée de la manière dont fonctionne l'horrible trafic à travers le monde. C'est ainsi que,

par exemple, l'on va souvent répétant que la traite des femmes a disparu des pays à civilisation occidentale pour se concentrer actuellement sur les pays d'Orient; or voici la Belgique qui signale 29 cas de traite pour lesquels des condamnations ont été prononcées par les tribunaux de Bruxelles et de Liège, et 9 autres sur lesquels des enquêtes ont été menées. L'Autriche — au temps où elle existait encore, hélas! — signale 220 accusations de proxénétisme, dont 112 ont été retenues, et les individus, en partie des étrangers, visés par ces accusations déferlent aux tribunaux. L'âge des coupables variait entre 20 et 75 ans, alors que la plus jeune des victimes de ces tristes personnages n'avait que 13 ans. La France indique 117 condamnations pour excitation de mineures à la débauche, et 38 pour emballement de femmes majeures en vue de la débauche. Les Etats-Unis avancent des chiffres qui seraient effrayants si l'on ne songeait qu'ils portent sur toute la population d'un si immense pays: 18.564 cas de délit sexuel, viols et exploitation du vice pendant l'exercice 1936-1937. La Suisse ne signale pas de cas de traite, mais 83 cas de proxénétisme, dont 54 ont fait l'objet de condamnations.

Le détail des cas que fournissent ces réponses est aussi instructif à examiner; combien souvent, pour les pays d'Orient, n'est-

1 Voici, par exemple, un des cas cités dans la réponse attribuée: il s'agissait d'un marchand de tapis roumain, qui faisait la connaissance de jeunes filles de 14 à 17 ans, les invitait à voyager avec lui, ou quoique marié lui-même, leur permettait à toutes de les épouser, en leur faisant entendre qu'elles n'auraient plus besoin de travailler. A d'autres, il annonçait une belle rétribution comme employées et leur faisait miroiter la perspective de faire à l'étranger la connaissance d'hommes.

Pour la première fois, les femmes ont voté en Bulgarie



Cliché-La Française

Voici le texte de l'appel aux électrices adressé aux femmes bulgares par le président du Conseil et les ministres lors de cette votation:

Électrices bulgares!

Pour la première fois dans la vie politique de la Bulgarie, le gouvernement vous appelle à prendre part aux élections législatives avec la foi que vous, mères et épouses, qui avez tant souffert dans le passé des frictions acharnées entre partis, vous appuerez ses efforts pour réaliser la conciliation et l'union du peuple.

Électeurs des villages et des villes, hommes et femmes!

Devant vous sont deux chemins nettement tracés: celui du passé et celui de l'avenir.

Choisissez!

il pas question de femmes, de jeunes filles, d'enfants, vendus pour des buts immoraux? Ici, ce sont des fillettes de 15 ans vendues, l'une pour 120 dollars à Canton, l'autre pour 500 roupies à Bombay; là c'est une femme vendue pour 300 roupies par son mari; une petite Amazone vendue pour un tiers de piastré; deux autres, dont la plus jeune avait 8 ans, retrouvées au moment où la veuve allait les vendre à des Chinois. De l'autre côté de l'Océan Pacifique, l'Etat américain du Texas édicte une loi considérant comme crime le mordre de 15 ans, ce qui indique sans méprise possible que ces abominables pratiques ont lieu dans cette région aussi puisque l'on éprouve la nécessité de légiférer contre elles. Et quand on réfléchit que ces cas cités sont uniquement ceux qui ont fait l'objet d'une sanction, ou tout au moins d'une action de la police, et qu'ils ne constituent forcément qu'un pourcentage combien faible de tous ceux qui se produisent dans l'impunité parce que on les ignore... n'a-t-on pas le cœur lourd de toute la misère morale qui règne dans le monde!

Et cependant, dans presque tous ces Etats l'on prend toujours davantage des mesures pour lutter contre la traite et le proxénétisme, soit en édictant des sanctions plus sévères soit en relevant l'âge de mariage (plusieurs Etats des Etats-Unis viennent de le fixer à 16 ans), soit en augmentant les forces de police féminine (Pologne, France), soit encore grâce à l'action des organisations privées telles que l'Union chrétienne de jeunes filles, les Amies de la jeune fille, les Missions des gares (en Pologne ces dernières ont rendu service à près de 150.000 personnes!) les Sociétés diables de Vigilance, etc., etc.

Une partie de ces rapports est consacrée à la lutte contre les publications obscènes, lutte organisée par la Convention internationale élaborée en 1923 sous les auspices de la S. d. N., et ratifiée actuellement par 88 gouvernements, colonies, territoires protectorats, etc., etc. Disons tout de suite que les cas, signalés dans les réponses envoyées à Genève, de violation de cette Convention et des lois nationales d'application nous paraissent en trop faible nombre pour que nous ne craignions pas que les mailles du filet en aient laissé échapper bien d'autres: quand, dans notre pays, 33 cas ont été découverts, dont 22 ont fait l'objet de condamnations, les 18 cas de la Belgique, les 9 cas du Danemark, les 7 procès-verbaux des Pays-Bas, les 19 condamnations de la France... ne peuvent manquer de nous faire poser un point d'interrogation quant à l'étendue réelle de la production et du trafic des livres, publications, photographies ou cartes postales pornographiques. Il est certain toutefois, et nous reprocherais de ne pas le dire ici, que ceux qui mènent chez nous la lutte contre les publications immorales se plaignent à reconnaître que de très grands progrès ont été réalisés ces dernières années. Ceci sans doute grâce aux différentes législations résultant de cette Convention.

Et cela est utile à constater comme preuve de valeur de l'action sociale et humanitaire de la S. d. N.

E. Gd.

sensationnelle parvient un jour à Henri dans sa retraite studieuse: Necker vient d'épouser non pas Germaine de Vermentoux, mais son amie Suzanne Curchod! D'autre part Mme de Vermentoux désire lui confier l'éducation de son fils Auguste de Vermentoux, dit Menou, cela tient de prodige!

Le jeune homme fut encore plus étonné de ne rencontrer aucune résistance, lorsqu'il annonça qu'il avait accepté une place de précepteur à Paris. Son père était persuadé qu'il reviendrait si tôt qu'une paroisse lui serait offerte! Pauvre père, il se faisait de grandes illusions. Au lieu de cela, son fils ne tarda pas à avoir de graves débâcles avec sa patrie. Une brochure intitulée: *De l'origine des principes religieux*, publiée sans nom d'auteur, à Zurich en 1786, provoque un véritable scandale dans la petite ville. Les éditeurs sont pourtant tandis que l'auteur reste inconnu. Meister qui est loyal finit par se dénoncer, c'est l'occasion d'une scène tragique et douloureuse au presbytère de Kusnacht. Le vieux pasteur Meister ne peut admettre que son propre fils se livre à des attaques contre la religion, et Henri ne veut pas se rétracter. Il sera condamné. Comptant la gravité de la situation, Ursula s'engage à fuir. Elle se montre héroïque, sentant bien qu'Henri est perdu pour elle, et que ses parents vont l'obliger à épouser Johannès Bürkli, qui attend depuis si longtemps son consentement!

Henri part en banni, mais à Paris il est accueilli comme « le martyr de Zurich ». Il est fort apprécié dans les salons pour son esprit et sa distinction et il ne tarde pas à être estimé

accomplice. La présentation des jeunes gens se fit comme sur le parquet d'un salon».

Henri destiné au pastoraat commence ses études en théologie. Il se révèle un brillant élève et tout semble aller pour le mieux. A Zurich, il fait partie d'un cercle d'amis pompeusement intitulé: « Société du jeu des jeunes patriotes ». Parmi ces jeunes gens on rencontre plusieurs noms illustres: Gessner, Lavater, le futur auteur des *Essais sur la physiognomonie*. Füssli, le fils de l'éditeur, toujours le premier à signaler les ouvrages sensationnels qui paraissent, surtout ceux de Rousseau.

Cette existence si agréable fut brusquement interrompue par une grave maladie d'Henri. Lorsqu'enfin il entra en convalescence, ses parents décidèrent de l'envoyer à Genève consulter le fameux Dr. Tronchin. Cette visite fut décisive pour l'avenir de Meister. Non seulement il fit à Genève son entrée dans le monde, mais durant ce séjour il entra en contact avec les célébrités de son temps, avec Voltaire tout d'abord, puis avec Rousseau par l'intermédiaire de Moultou. Il est conquis par les idées nouvelles, gagné par le scepticisme à la mode, mais surtout il est ébloui, subjugé par une femme idéale, Germaine de Vermentoux!

Henri pourra-t-il déclarer son amour? Hélas il apprend que la charmante jeune veuve est sur le point d'épouser Jacques Necker, banquier à Paris, un homme fort important. Ainsi tandis que Mme de Vermentoux suit sa destinée. Henri regagne tristement son pays. La petite Ursula ne pourra le consoler, elle s'en apercevra bien vite. Mais une nouvelle